

Marc ANDRIEU

le 17/05/21

3 rue de la Villeneuve 29350 Moëlan-sur-mer

adresse courriel : andrieu_marc@orange.fr

tel : 09 75 47 59 22

REÇU

25 MAI 2021

à M. Joël Le ROUX Mairie de Mellac 29300 MELLAC

objet : Enquête publique relative à la demande d'extension présentée par la SCEA BERNARD à Mellac

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Evitons un quinzième élevage industriel sur notre territoire de Mellac !

Il en découlerait une augmentation des épandages de lisier et déjections animales sur les bassins versants de la Laïta et du Belon. La ferme SCEA Bernard est à Mellac, et ses plans d'épandage dans diverses communes, et de ce fait situés sur les deux bassins versants.

Ces apports azotés ou dégradés en nitrates sont pour partie lessivés vers les cours d'eau et l'océan. Je joins une photo du Belon à Riec-sur-Belon. Les algues vertes y prolifèrent. Croyez vous que le bilan économique global soit positif pour le pays de Quimperlé ? L'image de marque touristique en pâtit, l'ostréiculture est fragilisée de même que l'élevage des moules en Laïta.

Les cheptels augmentent, le chiffre d'affaire des exploitations semble important, mais leur marge l'est moins, les viandes de qualité entrée de gamme ont un prix de vente à peine supérieur à l'ensemble du coût des intrants nécessaires à leur fabrication quasi industrielle : soja, maïs, énergie (fioul et électricité), engrais, pesticides de synthèse, antibiotiques, coût des bâtiments.

Que dire de l'aspect climatique : 43% des Gaz à effet de Serre sur Quimperlé Communauté sont déjà dûs à l'agriculture. Comme partout en France plus de 97 % des émissions anthropiques d'ammoniac sont dûes à l'agriculture. Lors des épisodes anticycloniques l'ammoniac réagit avec l'acide nitrique pour former du nitrate d'ammonium , ces particules fines (PM 2,5) provoquent des maladies respiratoires et cardiovasculaires. (source : Breizh Air).

Monsieur le Commissaire, merci de tenir compte de l'avis 2020-008309 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale Bretagne et du rapport de la Cour des Comptes à paraître prochainement, mais déjà largement diffusé.

Recevez les meilleures salutations d'un habitant du pays de Quimperlé, inquiet des évolutions de l'environnement et des paysages.

Marc Andrieu

Les renseignements et les bases de données

relatives aux personnes physiques qui résident en base de données, doivent être évalués de

manière adéquate

conformément à l'article 6 de la Loi sur l'accès à l'information et à l'article 68 de la

Loi sur la protection des renseignements personnels de l'Agence de la confidentialité de l'information

(sources : Loi sur l'accès à l'information)

La Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels

ont été adoptées en 1982. Elles ont été conçues pour protéger les personnes physiques qui résident

en bases de données. Elles ont été conçues pour protéger les personnes physiques qui résident

en bases de données. Elles ont été conçues pour protéger les personnes physiques qui résident

en bases de données. Elles ont été conçues pour protéger les personnes physiques qui résident

en bases de données. Elles ont été conçues pour protéger les personnes physiques qui résident

en bases de données. Elles ont été conçues pour protéger les personnes physiques qui résident

en bases de données. Elles ont été conçues pour protéger les personnes physiques qui résident

en bases de données. Elles ont été conçues pour protéger les personnes physiques qui résident

en bases de données. Elles ont été conçues pour protéger les personnes physiques qui résident

en bases de données. Elles ont été conçues pour protéger les personnes physiques qui résident

en bases de données. Elles ont été conçues pour protéger les personnes physiques qui résident

en bases de données. Elles ont été conçues pour protéger les personnes physiques qui résident

en bases de données. Elles ont été conçues pour protéger les personnes physiques qui résident

en bases de données. Elles ont été conçues pour protéger les personnes physiques qui résident

en bases de données. Elles ont été conçues pour protéger les personnes physiques qui résident

en bases de données. Elles ont été conçues pour protéger les personnes physiques qui résident

opérer : l'Agence de la confidentialité de l'information et l'Agence de la protection des renseignements personnels

à l'adresse : 100, rue de la Montagne, Ottawa, Ontario K1P 8L1

1-877-968-0823

adresse courriel : info@accessinfo.gc.ca

3 rue de la Montagne, Ottawa, Ontario K1P 8L1

1-877-968-0823

1-877-968-0823

p2 - (photo exemple) de la lettre de Marc Andrieu à M. Joël Le Roux Commissaire exécutif

Le Belom à Riéc-sur-Belom en été

Des éparpagons de la SCEA BERNARD sont présents au lac Belom versant du Belom. L'autre part des éparpagons au lac Belom versant Iroë - Laïta

